

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2009 à 20 H :**

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Fillon, Hébert-Deguisse, Maillard, Radigon, Roger, Todesco, MM. Desbois, Desserée, Durante, Jayet, Parthiot, Piesvaux, conseillers municipaux

Absent excusé : M. Freixinos

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le conseil municipal valide et signe le compte-rendu du précédent conseil municipal.

1. Compte-rendu de la commission des travaux

- **Projets en cours**

- *Projet de création du terrain de foot synthétique*

Le terrain de foot « Alain Moret » nécessite à très court terme une réfection complète.

Les commissions des travaux et des sports réfléchissent toujours au choix le plus opportun, en terme d'investissement, de durée de vie, de frais de fonctionnement, en s'appuyant sur le nombre d'heures d'utilisation.

Après appel d'offre le conseil municipal a confié au cabinet MOREL la maîtrise d'œuvre, l'étude de faisabilité et le chiffrage financier de ce projet de création du terrain de foot synthétique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre l'étude, de déposer un dossier à la Fédération française de football pour validation. Après validation, les demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et du C.N.D.S.

- *Assainissement « la Mignereau »*

Il s'agit de raccorder les eaux usées de la zone d'activité de la Mignereau et une partie de la SAPRR et de la Gendarmerie au réseau existant, de passer par fonçage des canalisations sous l'A6, Les travaux sont estimés à 180.000 €HT dont 90.000 € de fonçage.

L'agence de l'eau subventionne 25% des travaux plafonnés à 50 000€ ; l'engagement financier d'APRR n'est pas connu à ce jour.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre le dossier.

- **Projets de travaux**

- *Couverture d'un terrain de tennis*

L'idée est de créer un nouveau terrain de tennis couvert pour désengorger le gymnase afin de libérer des créneaux. Le conseil municipal décide à l'unanimité la poursuite d'instruction du dossier et l'envoi à la Fédération de Tennis pour validation.

- *Prévision des travaux de voirie et bâtiment pour les années à venir*

- Bâtiments Techniques des Employés Communaux
- Pâtis de Velard («éviter les stationnements divers et mise en sécurité»)
- Impasse Notre-Dame Trouvée,
- Aménagement de la Place de la Libération,
- Couverture de Notre-Dame Trouvée,
- Démolition du tunnel du Chat-fou, mise en sens unique de la voie communale, (devis demandé à l'Ent. GUILLAUMOT)
- Aménagement de l'ancien terrain de foot et remise en état des sanitaires
- Façade du Centre de Loisirs,
- Réfection du sol de la maternelle
- Trottoir rue du Larrey de la roche (vers chez Pascal Champommier),

Un arbitrage et une hiérarchisation de ces travaux seront réalisés par le conseil municipal en fonction de la sécurité, du degré d'urgence, de l'enjeu et des coûts engendrés, (équilibre du budget).

- **Travaux en cours**

- *Station d'épuration*

Les travaux ont débuté le 18 juin 2009. Les essais de mise en eau et d'étanchéité ont été faits, le bâtiment d'exploitation est presque terminé.

Il est à noter que la commune a eu confirmation de l'obtention de 80 % de subvention sur le montant des travaux.

- *Parking de la voûte*

Les travaux ont commencé le 27 octobre. Une réunion de chantier est prévue le jeudi 12 novembre à 14h30.

La solution d'un mur en pierres a été retenue.

La commission espaces verts est chargée de l'étude environnementale de cette réalisation.

- **Travaux à venir**

- *Maison Nicolle*

La démolition totale de l'atelier aura lieu semaine 48. Le coût de cette démolition est estimé à 3.350€ HT. ce coût comprend la démolition, l'évacuation des matériaux en déchèterie (bidons de peintures et d'hydrocarbures, objets souillés...), et des déblais à la décharge, l'apport « grossier » de terre végétale pour le remblai, et la pose de barrière de sécurité.

- *Continuité de trottoirs*

- Vers la station TOTAL,
- Vers Etablissement Gogue,
- Rue du Sergent Stéphane Mazeau (devant le lotissement des 5 pavillons jusque chez Dany Oudin),
- Sortie de Pouilly en direction de Thoisy,
- Entrée de cour de Daniel Vasseur (ravinement par temps de pluie),
- Reprise du fil d'eau vers Casino.

- *Aménagement de voirie*

- Aménagement de voirie de la maison de la petite enfance (rue parallèle à la promenade Ponsard)
- Le coût de cette voie est de 16.000 € dont 8.000€ de subvention.

Il est proposé que Pouilly et la Communauté de Communes financent chacun la moitié (soit 4.000€ chacun), de même pour la destruction du Mille Club  
A l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe.

- **Travaux réalisés**

- Travaux de trottoirs, de mise aux normes des passages cloutés et de sécurisation des passages piétons aux abords de la Poste et de la Pharmacie Bérenguer et Veyre
- Travaux d'aménagement du collège : Parking (Communauté de Communes), bande de roulement (Conseil Général) et complément d'aménagement par la commune (mise en place de poteaux (réglementation du stationnement), pose de résine sur l'axe médian, pose de 2 coussins berlinois (ralentissement des véhicules dans cette zone).
- Salle polyvalente
- Travaux de mise en sécurité : (escalier extérieur, trappe de désenfumage), dans la cuisine, réaménagement de la cuisine suite au remplacement du chauffe eau et de son installation dans l'arrière cuisine, dans la salle, mise en place d'une porte coupe-vent, démontage du rideau en fer de la scène, pose de nez de marches anti-dérapantes, pose de faïence sur le devant de la scène, rafraîchissement de peinture.
- Centre de loisirs : La remise des clés a eu lieu le 8 juillet et un état des lieux a été établi.
- Pré Ponsard - Collecte des eaux pluviales : L'entreprise Guillaumot a réalisé début octobre, les travaux prévus.

- Informations diverses

- Plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Il s'agit d'élaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics dans un premier temps , ainsi que pour les établissements recevant du public dans un 2<sup>ème</sup> temps.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier l'élaboration de ces plans à un prestataire privé.

- Planning prévisionnel du programme de mise en conformité des branchements particuliers d'évacuation des eaux usées.

Frédéric Verrier (du SIAEPA - Agence de l'eau Seine Normandie), épaulera la commune en tant qu'animateur/facilitateur/conseiller. Un planning a été établi. La rencontre avec les Polliens concernés par ce programme de mise en conformité est fixée courant janvier/février.

- Columbarium. La lecture et l'adoption du règlement se feront lors du prochain conseil municipal. (15 décembre prochain)

## 2. Compte-rendu de la commission des fêtes

- *Le marché de Noël*

La commission « fêtes et marchés » propose un marché de Noël le vendredi 18 décembre 2009, de 14 h à 20 h, Place de la Libération.

Les commerçants alimentaires habituels y seraient présents ainsi que d'autres proposant des produits plus festifs.

Le Père Noël arriverait vers 17h30 pour offrir aux enfants des friandises et du chocolat chaud en présence de l'Harmonie.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour l'organisation du marché de Noël.

- *Téléthon*

Il aura lieu le week-end des 4, 5 et 6 décembre ; il est organisé par diverses associations.

### 3. Affaires diverses

- *La TNT (Télévision Numérique Terrestre)*

En novembre 2010, la télévision numérique cessera d'être diffusée. Les acteurs de la télévision ont pour obligation de fournir à 95% de la population l'accès à la TNT. Pouilly n'en faisant pas partie, l'investissement est à faire par la commune ou par chaque particulier.

Pour permettre à toute la population d'avoir la TNT (et donc un accès à la télévision) et éviter des investissements particuliers, la commune décide de prendre un contrat avec TDF pour l'acquisition d'une fréquence et l'entretien.

Les particuliers devront vérifier si leurs téléviseurs sont compatibles TNT et sinon voir pour l'acquisition d'un démodulateur.

- *Convention ATESAT*

La convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire a pour missions :

- Missions de base dans le domaine de la voirie :
  - o Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
  - o Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie
  - o Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation
  - o Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- Mission de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat
- Missions complémentaires
  - o Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
  - o Gestion du tableau de classement de la voirie
  - o Assistance à l'élaboration de programmes d'investissements de la voirie
  - o Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie

Le coût annuel de cette convention est de 642,52 € ; le contrat est établi pour 3 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat ATESAT.

- *Protection des captages d'eau potable*

Le précédent conseil municipal avait délibéré sur les périmètres de captage d'eau potable.

Il s'agit de protéger le milieu qui entoure les captages.

Un expert hydrogéologue a établi un rapport qui indique que les 2 captages de Bois brûlés sont occasionnellement pollués par des produits phytosanitaires.

Une étude économique est à faire.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la réalisation de cette étude.

- *Enquête publique scierie Gaitey*

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement d'une unité de sciage et de fabrication de palettes sur le territoire de la commune a été réalisée pour la scierie Gaitey.

Après connaissance du rapport du commissaire enquêteur, le conseil donne un avis favorable à cette exploitation.

- *Elagage des arbres*

Les arbres ayant poussé de façon importante cette année, il est nécessaire de les tailler avant la fin de l'année.

L'entreprise Bon qui propose un élagage en rideau nous présente son devis pour un montant de 10.404 € HT pour les 300 arbres de la commune.

A partir de l'année prochaine, une réduction de 25% sera faite si la commune s'engage à effectuer l'élagage annuellement pendant 3 ans.

L'élagage devant être réalisé fin novembre, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Bon.

- *Commission Communication et affaires scolaires*

Les guides de Pouilly ont été distribués.

Le Pouilly Infos paraîtra d'ici une dizaine de jours.

Le site internet de la commune est en cours de construction et sera opérationnel d'ici quelques jours.

L'installation informatique de l'école primaire est en partie terminée.

#### 4. Informations diverses

- *Lotissement en haut de la rue de Bellevue*

8 lots d'environ 1.000 à 2.000 m<sup>2</sup> sont prévus.

- *Spectacle offert par la commune*

Le samedi 28 novembre le spectacle « Si ça vous chante » sera offert par la commune.

Il aura lieu à la salle des fêtes.

- *Signalétique arrêt de bus au centre*

A voir avec le Conseil Général.

- *Défibrillateurs*

L'entreprise Métronic qui a été retenue par le Conseil municipal pour la fourniture de défibrillateurs a suspendu sa production dans l'attente de l'audit qui se tient aux USA.

Le conseil municipal décide d'attendre la livraison des appareils par cette société.

- *Salle de judo*

La mise aux normes au niveau électrique de la salle de judo a été réalisée.

- *Prochain conseil municipal*

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 15 décembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.**